

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Département du Val d'Oise Arrondissement de SARCELLES Canton de MONTMORENCY Commune de MONTMORENCY

PR

ARRÊTÉ DU MAIRE N°182.2024 PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

DIVERSES VOIES

Le Maire de la Ville de MONTMORENCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la demande de l'entreprise DEBITEX située 124 boulevard de Verdun – 92400 COURBEVOIE pour le compte de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée,

CONSIDÉRANT que les travaux de déploiement des caméras de vidéoprotection de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, et dans la continuité des travaux de génie civile pour le passage de réseaux en vue des travaux de rénovation, d'extension et de maintenance du dispositif de vidéoprotection de la commune ne permettent pas d'assurer la circulation et le stationnement des véhicules sans risque d'accident et qu'il convient de sauvegarder la sécurité publique,

ARRÊTE

Lundi 27 mai 2024 au vendredi 14 juin 2024

DIVERSES VOIES

ARTICLE 1:

Le stationnement sera interdit sur toute l'emprise de chantier délimitée par un balisage réglementaire, des deux côtés de la voie. Les travaux s'effectueront en alternat manuel ou par feux tricolores mobiles à décompte.

En cas d'incidence des travaux sur la collecte des ordures ménagères, l'entreprise pourrait être amenée à organiser par ses propres moyens des points de regroupements. Le cas échéant, les enrobés définitifs ou autre revêtement de finition, devront être réalisés durant la période du présent arrêté.

ARTICLE 2:

Les accès riverains seront maintenus pendant toute la durée du chantier. Le cheminement des piétons sera maintenu et sécurisé. La vitesse sera limitée à 30 km/h. **ARTICLE 3**:

Les services de Police seront habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires et complémentaires au présent arrêté afin de garantir la sécurité du public et le bon déroulement de celui-ci, notamment, en ce qui concerne les véhicules en stationnement en infraction, aux jours et lieux indiqués par ce dernier et qui pourront être enlevés aux risques et frais imputés à leurs propriétaires (article R 417-10 du Code de la Route qui prévoit et réprime le stationnement gênant).

ARTICLE 4:

La signalisation nécessaire à cette réglementation sera fournie, posée et entretenue par l'entreprise DEBITEX située 124 boulevard de Verdun – 92400 COURBEVOIE,

ARTICLE 5:

M. le Commissaire de Police,

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,

M. le Chef du Centre de Secours de Saint-Brice-sous-Forêt et Montmorency,

M. le Chef de Service de la Police Municipale,

M. le Directeur Général des Services,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de la Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Montmorency, le 22/5/2024

Jean-Pierre DAUX

Adjoint au Maire Délégue aux transports, à la voirie et aux télécommunications



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1 **cerfa** N° 14024*01

802572507

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise				
Nom : OUAB Prénom : Nouhaila				
Dénomination LOS ILLLOOM Représenté par :				
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011 - CHEZ SOGELINK				
Code postal 6 9 1 3 4 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France				
Téléphone 0, 6, 1, 8, 5, 9, 5, 8, 6, 3 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel : eos-telecom-d@demat.sogelink.fr				
Si le bénéficiaire est différent du demandeur				
Nom : DEBITEX Prénom : Adresse Numéro : 124 Extension : Nom de la voie : Boulevard de Verdun				
Code postal 9 2 4 0 0 Localité : COURBEVOIE Pays : FRANCE				
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel : daniele.lehoux@xpfibre.com				
Localisation du site concerné par la demande				
Voie concernée : Autoroute n°				
Code postal (5) 5) 1. (6) 6) Localite : WOTT WOTT LITE.				
Nature et date des travaux				
Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : Description des travaux : Remonter poteau				
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :				
Date prévue de début des travaux : 2,0,5,2,0,2,4 Durée des travaux (en jours calendaires) :2,0				
Réglementation souhaitée				
Durée de la réglementation (en jours calendaires) :2_0_ Date de début de réglementation 1,7_0_4_2_0_2_4 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation Basculement de circulation sur chaussée opposée Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement				
Restriction de chaussée : Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) largeur de voie maintenue la la largeur de voie maintenue la				

⁽i) N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :				
Circuler		Stationner	Dépasser	
Véhicules légers		véhicules légers	véhicules légers	
poids lourds		poids lourds	poids lourds	
Vitesse limitée à :	km/h			
Itinéraire de déviation (à pre	éciser par sens) :			
Autres prescriptions :				
,				
La pose, le maintien ou le	retrait de la signali:	sation spécifique au chantier so	ent effectués par :	
Le demandeur				
	Une entreprise spécialité Prénom :			
	Représenté par :			
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :				
Code postal LILILILI Localité : Pays :				
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :				
Courriel:				
Pièces jointes à la deman	A PROPERTY OF THE PROPERTY OF			
Afin de faciliter la compréh	ension et l'instruction	du dossier, la demande d'arrêté	est accompagnée d'un dossier comprenant :	
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers				
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000eme Plan des travaux 1/200 ou 1/500eme Schéma de signalisation				
Itinéraire de déviation 1.	/2 000 ou 1/5 000 ^{ème}			
J'atteste de l'exactitude des	informations fournies			
Fait à : DARDILLY CE	DEX		Le: 0 7 0 3 2 0 2 4	
Nom : GHAMGUI	Prénom :	Rahma Qualit	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
			Signature Sogelink S	